

# La Vallée lutte pour sa survie Le tourisme, ou la ruine !

On le sait, la vallée de Joux se débat depuis quelques années dans une récession aiguë. L'industrie horlogère, jusqu'ici atout numéro un du Pays des Combiens, a subi de manière inquiétante les contrecoups de la crise. Et si, aujourd'hui, la situation connaît un regain de stabilité, c'est à un niveau des plus bas. A tel point que la santé alarmante de l'économie combiène ne cesse de causer des sueurs froides à ses responsables et aux habitants eux-mêmes. Il fallait donc s'en sortir, en tenant compte du fait que la montre n'atteindra sans doute plus les sommets d'antan. Suivant l'exemple de nombreuses régions, la Vallée s'est alors tournée vers le tourisme, industrie qu'elle a les moyens de développer. On parle aujourd'hui d'un important projet d'aménagement touristique, lequel suscite bien entendu l'opposition « énergétique » des amis de la nature (voir ci-dessous le communiqué de la LVPN).

Le projet en question prévoit la création, en deux étapes, d'un vaste centre sportif et de loisirs au Rocheray sur la rive droite de l'Orbe à sa sortie du lac de Joux. Les terrains retenus étant déjà propriété des villages du Sentier et de l'Orient, ils ne coûteraient pas un centime à la collectivité publique. Sur la base d'une étude globale effectuée par les propriétaires, on a décidé que la première étape serait constituée par la construction d'une piscine olympique couverte, qui pourrait démarrer ce printemps. La procédure de mise à l'enquête n'est pas encore engagée, mais les autorités concernées et l'Office du tourisme de la vallée de Joux sont en train de lancer la souscription publique destinée à récolter les fonds pour couvrir le coût de la piscine, soit environ 4,2 millions. Si ce montant n'était pas atteint par la souscription, il faudrait alors recourir à l'emprunt.

Déjà, un généreux personnage y est allé de 500 000 francs, et l'Etat de Vaud se déclare prêt à « donner le coup de pouce ». Après tout, une opération similaire imaginée pour la Maison des congrès de Montreux avait été couronnée de succès. Pourquoi pas à la Vallée ?

Un camping est également projeté en première étape. En fait, ce camping serait sous la responsabilité de celui d'Yverdon, qui en assumerait l'exploitation, avec les charges qui en découlent, et louerait les locaux nécessaires inclus dans le bâtiment de la piscine : vestiaires, douches, locaux sanitaires, réfectoire, toutes installations que le camping d'Yverdon finance lui-même. Donc, la Vallée bénéficierait des avantages du camping sans en payer l'infrastructure.

La seconde étape comprendra quant à elle le centre sportif proprement dit : terrain de football, cours de tennis, mini-golf et quelques jeux de plein air susceptibles de distraire sainement les campeurs et autres touristes. La mise à l'enquête publique de ce complexe interviendra une fois l'étude financière définitive effectuée... et dès la réalisation de la première étape !

## Enjeu Important

A priori, ce projet en deux temps ne semble nullement tomber dans le gigantisme. Fort heureusement, les Combiens et leurs autorités ne souffrent pas de ce mal moderne appelé « bétonite ». En mettant en valeur, grâce à une infrastructure appropriée, les attraits touristiques de la Vallée, ils veulent simplement compenser tant que faire se peut le recul de l'industrie horlogère. Au-delà de tout préjugé ou considération esthétique, reconnaissons que l'enjeu est d'importance : il y va ni plus ni moins de la survie d'une région entière de notre canton. D'une région qui cherche à s'en sortir par son génie propre, sans aller quémander les deniers publics. La démarche mérite d'être saluée.

Pourtant, la très estimable Ligue vaudoise pour la protection de la nature s'oppose fermement à ce projet touristique. Dans un communiqué des plus virulents, la LVPN parle de « dégradation d'un site naturel exceptionnel », « d'atteinte à sa faune et à sa flore », en se basant sur les rapports des commissions fédérale et cantonale pour la protection de la nature.

« C'est quand même un monde ! », nous a-t-on répondu à l'Office du tourisme de la Vallée. Il faut savoir en effet qu'avant d'entreprendre les sondages de terrain indispensables, les promoteurs ont convoqué sur place toutes les commissions cantonales compétentes, dont celle citée par la LVPN. Assurance officielle fut donnée que du moment que l'on ne touchait pas à la réserve naturelle du Rocheray (il n'en a d'ailleurs jamais été question), l'Etat ne s'opposerait pas à un tel projet. Et si le canton donne un préavis favorable, on ne voit pas sous quel prétexte la commission fédérale mettrait, elle, son veto. Les autorités cantonales ne sont-elles pas les mieux à même de juger ? Et puis, la souveraineté cantonale, ça existe aussi !

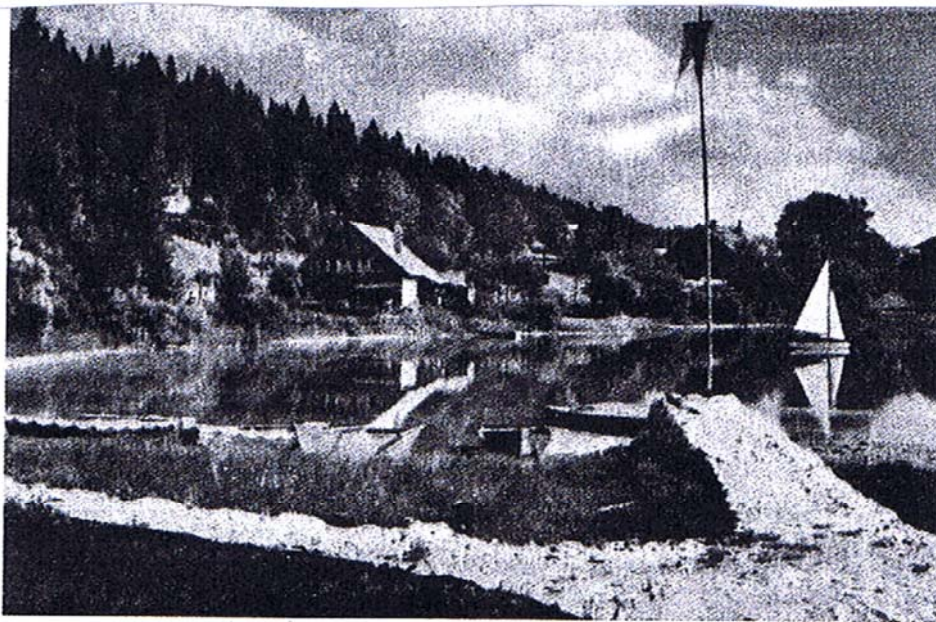
S'agissant de la faune enfin, on admettra aisément que les divers ébats des

campeurs et des baigneurs dérangeront moins messieurs les oiseaux que... les chasseurs qui parcourent les abords de la réserve !

### **L'alternative**

« Que voulez-vous, a ajouté notre interlocuteur, il y aura toujours des types bien intentionnés pour démolir tout ce qu'on veut créer ». La réplique est nette. Elle montre que les Combiens tiennent à l'aménagement projeté (sinon, comment oserait-on leur demander une participation financière directe ?). Et s'ils y tiennent, c'est qu'ils savent que dans la situation présente, la vallée de Joux court à sa ruine sans l'apport du tourisme estival. A sa ruine, et à celle de ses habitants. Vaut-il donc mieux lutter pour la tranquillité absolue de quelques volatiles, ou pour la survie économique et sociale de milliers de Vaudois ? La réponse, à notre sens, coule de source. Surtout dans la mesure où l'intérêt des uns préserve celui des autres.

F. H.



*Le Rocheray : un site attachant, qui manque pourtant d'attrait touristique.*

Nouvelle Revue de Lausanne, du 8 février 1978.